

Dossier de demande de subvention 2025

LECTURE PUBLIQUE ET BIBLIOTHÈQUES

Création ou remise à niveau des collections de base Communes de moins de 3 000 habitants

► **Date limite de réception du dossier** : vendredi 14 mars 2025 ◀

Les dossiers sont à adresser à :

Monsieur le Président du Département
 Département de la Moselle – Sports, Jeunesse et Culture
 Lecture publique et bibliothèques
 1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ CEDEX 1

Nature du projet / dépenses subventionnables

La subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune sur la base d'un projet de développement (les périodiques, les documents audio-vidéo, les livres lus, les ressources d'animations et jeux peuvent faire l'objet de la subvention).

1. Le demandeur (Commune de moins de 3 000 habitants)

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

Bibliothèque :

N° SIRET (**obligatoire**) :

Nom du responsable de la bibliothèque :

Tél. : Email :

Date de la formation de base du responsable de la bibliothèque :

2. Analyse des publics potentiels - Chiffres 2024

Tranche d'âge	Population de la commune			Inscrits à la bibliothèque		
	M	F	TOTAL	M	F	TOTAL
0 - 14 ans						
15 - 24 ans						
25 - 59 ans						
60 ans et plus						

Tranche d'âge	Taux de pénétration I/P		
	M	F	TOTAL
0 - 14 ans			
15 - 24 ans			
25 - 59 ans			
60 ans et plus			

3. Présentation du projet

(à compléter avec l'aide du référent de territoire de la bibliothèque)

Présentation générale du projet

Le projet global présentera :

- ▶ Les objectifs à atteindre :

- ▶ Les collections à développer :

- ▶ Une (des) formation(s) - si envisagée(s) - à préciser :

Date(s) prévisionnelle(s) des acquisitions :

Échéance du projet :

Analyse de l'existant et du projet de développement

Une analyse qualitative des collections doit être menée pour vérifier les forces et faiblesses et les manques éventuels en fonction des publics non touchés, de l'état des collections ou de la mise en œuvre d'un partenariat.

	Situation actuelle		Projet d'évolution
	Nombre de documents	% des collections	Objectifs spécifiques par type de documents dans le cadre du projet
1- Jeunesse Albums : Petite Enfance : Documentaires : Romans : B.D. : Autres documents : Total documents jeunesse :			Votre texte ici
2- Adultes Romans : Policiers : Gros caractères : Livres lus : B.D. : Autres documents : Total documents adultes :			Votre texte ici
3- Autres publics cibles (Ados, personnes en situation de handicap, éloignés de la lecture, seniors...) :			Votre texte ici
TOTAL :			
Nombre de livres par habitant :			

Si la subvention ne concerne que la catégorie « jeunesse » ou « adultes », seule la catégorie du public concerné est à remplir en détail.

4. Conditions d'attribution de la subvention

Le dossier de demande de subvention portant sur la remise à niveau ou le développement des collections s'adresse aux bibliothèques des communes de moins de 3 000 habitants **signataires de la nouvelle convention de partenariat pour la lecture publique avec le Département de la Moselle (transmise en mars 2024)**.

Pour que la demande soit recevable, le demandeur doit respecter les conditions suivantes ou s'engager par écrit ou délibération à les respecter :

- La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (ne sont pas comprises les heures réservées à l'accueil des scolaires) ;
- La collectivité doit consacrer au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle) ;
- La bibliothèque doit proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune) ;
- La personne référente de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ;

Il est également vivement recommandé de suivre au moins une fois par an une formation liée aux acquisitions (se référer au plan de formation en vigueur) ;

- Le bénéficiaire accepte l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB.

5. Pièces à fournir

Dossier de subvention dûment complété accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Lettre officielle de demande de subvention de la commune adressée au Président du Département de la Moselle (signature du Maire de la commune) et s'engageant à respecter les conditions d'octroi de la subvention ou justificatifs du respect des conditions fixées ;
- Délibération portant engagement à porter cette dépense et cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal ;
- RIB ;
- Devis du projet d'acquisitions.

La commune bénéficiaire s'engage à transmettre au Département les justificatifs d'acquisition des ressources dans un délai maximum de 6 mois à compter de la réception de la notification de décision.

Toute subvention non utilisée par la commune fera l'objet d'une restitution au Département.

Accompagnement fait à , le

Signature du référent de territoire
de la DLPB (Nom, Prénom) :

Signature du responsable de la bibliothèque
(Nom, Prénom) :

J'atteste que la collectivité s'engage à respecter la convention de partenariat avec le Département et ses 3 principaux critères :

6 heures d'ouverture par semaine au public – hors temps d'accueil des scolaires.

La collectivité consacre au minimum 1 € par habitant pour les acquisitions de documents (hors aide forfaitaire et subvention du Département de la Moselle).

La bibliothèque propose la gratuité aux personnes de moins de 18 ans (délibération, règlement des tarifs ou engagement par écrit de la commune).

Fait à , le

Signature et cachet du Maire